



PROCES VERBAL N° 6 – SAISON 2022/2023

Réunion du :	09/05/2023
Président de séance :	PERROT Michel
Présents :	AUGEREAU Jean-Baptiste, BOURNEL Jean-Luc, CHERRUAULT Jean-Paul, COIFFARD Albert, DA COSTA Alcides, GALLOU David, GASTINEAU Jack, GERNIGON Romain, HAMARD Jacques, LEROY Pierre, MANCEAU Fabienne, MERLET Xavier, SARRAZIN Fabrice
Excusés :	BARLIER Cyril, BELLARD Jean-Michel, CORNEC Sébastien, FOUCHER Philippe, LANDEAU Geneviève, SALMON Éric
Assiste :	ROBERT Delphine

Sans remarque, le CODIR valide le PV n° 5 du 13.03.2023.

1. Travaux

Michel PERROT fait un point sur l'avancée du dossier travaux.
Le choix des entreprises est quasi arrêté : celles-ci seront reçues le mercredi 24 mai au District.

2. Informations du Président

2.1. Annexe 5

Michel PERROT expose les grandes lignes des modifications apportées à l'annexe 5.
Le CODIR valide la proposition du Bureau.
Un mail détaillé sera transmis par Sébastien CORNEC au CODIR.

2.2. Masse salariale

- La mise à disposition d'Arnaud MAINDROU auprès de la Ligue et de la FFF ayant une répercussion au niveau des missions de l'ETD 49, un recrutement (poste à mi-temps, alternance) s'avère indispensable pour compléter l'ETD.
- Afin de renforcer le pôle administratif et technique du District, un recrutement est envisagé pour la saison 2023/2024.

3. Vie du District

3.1. Calendrier seniors 2023/2024

Le CODIR valide le calendrier proposé par la CDSR.

3.2. Assurances

Jacques HAMARD fait le point sur l'avancée du dossier.

- **Locaux** : Engagement avec PACIFICA au 01/05/2023
- **Véhicules** : Engagement avec Groupama au 01/12/2023
- **Complémentaire santé** : l'étude sera menée à la rentrée.

3.3. Article 9

Xavier MERLET explique que 2 projets de modification de l'article 9 seront présentés à l'AG LFPL en juin prochain et soumis au vote des clubs.

Après cette assemblée, il sera nécessaire de modifier les dispositions de l'article 9 de notre district (afin de les alléger notamment) pour le passage de D2 à D1, en fonction du projet voté en Ligue.

Une disposition 49 sera décidée lors du prochain CODIR.

3.4. Mouvement des clubs

- **Fusion**

- **Aubry Chaudron FC** (La Salle Aubry Poitevineière et Chaudron St Quentin FC)
- **Champtocé Ingrandes** (USSCA Champtocé et Ingrandes le Fresne FC)

- **Validation des conventions de groupements**

Création

- **GJF Cornéandarbrain** entre les clubs de Corné US et Andard Brain ES
- **GJ Candé Val d'Erdre** entre les clubs de Candé Challain Loiré et Val d'Erdre Auxence
- **GF Orée Football** entre les clubs de Landemont FC Laurentais, Liré Drain O et Champtoceaux La Varenne.

Renouvellement

- **GJ Pouancé Combrée** (renouvellement) entre les clubs de Pouancé USA et Combrée Bel Air Noyant
- **GJ St Melaine Juigné s/ L** (renouvellement) entre les clubs de St Melaine O et Juigné FC Louet
- **GF Gesté Tillières** (renouvellement) entre les clubs de Gesté et Tillières ARC

Ajout

- **GJ Mesnil FCBLERCMB** du RC Marillais Bouzillé aux clubs de St Florent FCBLE et St Laurent Mesnil FC composant déjà le groupement.

Le CODIR note la dissolution des GJ :

- Champteussé Maigné
- St Quentin Poitevineière (suite fusion des clubs)

3.5. Commissions

- Le CODIR prend connaissance de la démission d'Erwan ROBIN, Membre de la CD U11/U13 et le remercie pour son investissement.
- Le CODIR prend connaissance de la candidature de Pierre DAVID souhaitant intégrer la Commission Départementale Technique. Cette demande sera d'abord étudiée par le Président de la CD Technique pour évaluer les besoins au sein de la commission.
- Le CODIR prend connaissance de la candidature d'Alain MARQUIS souhaitant intégrer la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives. Michel PERROT le rencontrera le 22 mai prochain.

Composition 2023/2024 : Un mail sera adressé aux présidents de commissions pour connaître les éventuels mouvements de l'intersaison à venir.

3.6. GT Statut de l'Arbitrage

Afin de répondre à la demande d'un district de la Ligue, un Groupe de Travail été mise en place pour revoir certaines règles du statut de l'arbitrage.

Romain GERNIGON (qui représentait le District 49) fait un point les conclusions de ce GT avec notamment les modifications qui seront soumises à la CRA.

Il appartiendra à la CRA de proposer un projet au COMEX LFPL pour validation.

3.7. Manifestations de fin de saison

- Un point est fait sur la représentation du CODIR sur les finales et animations de fin de saison (ainsi que sur les invitations diverses des clubs)
- Dotations et Logistique : Michel PERROT remercie les bénévoles du District s'étant portés volontaires pour la préparation des médailles suite à l'invitation lancée par Valentin.

3.8. Rapport Moral

Les Présidents de commissions seront prochainement invités à établir le bilan annuel de leur commission pour le 15 juin. Xavier MERLET se chargera d'établir le rapport moral 2022-23 (en remplacement de Geneviève LANDEAU, indisponible pour cette mission).

3.9.PFFD

Un appel est lancé au CODIR pour remplacer Albert COIFFARD au titre de Référent PFFD. Jean-Michel BELLARD sera sollicité.

3.10. Promotion de l'Arbitrage

Fabrice SARRAZIN expose le travail effectué avec Thomas GOSSMANN sur le projet « la caravane de l'arbitrage » visant à la mise en place d'un stand mobile destiné à la promotion de l'arbitrage à travers différents supports. Cette caravane pourra être utilisée à l'occasion de rassemblements de fin de saison.

Le CODIR valide l'idée et sera attentif aux conclusions de la première édition (à titre expérimental) qui aura lieu à Ste Gemmes d'Andigné (à l'occasion du tournoi du club) le 28/05.

3.11. Nouvelles pratiques

David GALLOU fait un retour sur l'audit de la FFF avec le point de situation d'une part et les perspectives d'évolution des nouvelles pratiques d'autre part.

Le foot en marchant est la pratique la + développée parmi les pratiques nouvelles développées par la FFF : Beach Soccer, E.foot, Fit Foot, Foot 5, Futnet, Golfoot et Foot en marchant.

Des modules e-learning présentant ces nouvelles pratiques ont été diffusés par la FFF.

Jacques HAMARD en profite pour informer le CODIR que l'association nationale de foot en marchant sera intégrée à la FFF d'ici 2 ans (suite à la signature de la convention).

4. Divers / Echanges

4.1. Problématiques remontées

Michel PERROT informe le CODIR de différents appels et courriels reçus dernièrement.

Il fait part de son inquiétude quant aux problématiques davantage d'ordre « sociétal » auxquelles sont confrontés les clubs et par voie de conséquence notre instance.

Des contacts avec certains présidents concernés ont été pris ou sont en cours.

4.2. PEF

Jacques HAMARD évoque la tenue de la réunion du jury national PEF qui s'est tenue le matin même.

Il révèle la liste des clubs retenus qui seront proposés à la Ligue.

4.3. Foot Féminin

- David GALLOU soulève un problème de réglementation dans les mutations de joueuses féminines.
- Xavier MERLET expose l'interrogation d'un club sur la possibilité de proposer du Foot à 8 chez les U18F. Fabienne MANCEAU précise qu'il ne faut pas « revenir en arrière » quant au développement du foot féminin, notamment par respect pour tout le travail mené depuis plusieurs années.

Prochaines réunions :

☞ Bureau : A définir

☞ Comité de Direction : vendredi 30 juin 2023

Le Président de séance	La Secrétaire de séance
M. PERROT Michel	Mme ROBERT Delphine

